

AGENDA DU PÔLE / ARTICLES-COMMUNICATIONS / DOCUMENT SONORE

Revisiter une collecte : de la source à l'archive orale, par Anne Marie Granet-Abisset

PAR RÉDACTEUR · PUBLISHED 30 NOVEMBRE 2010 · UPDATED JUILLET 12, 2012



Communication dans le cadre du colloque *Le chercheur et ses sources sonores et audiovisuelles. Comment les partager ? Comment les diffuser ? Besoins, risques, contraintes, atouts et bénéfices* (30 novembre 2010, MMSH) par Anne-Marie Granet, Professeur d'histoire contemporaine – UMR Larha (Laboratoire de recherche historique. Rhône-Alpes) – Université Pierre Mendès France (Grenoble).

Il n'est pas indifférent que ce soit à Aix-en-Provence, à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme et dans le cadre d'une journée organisée par la phonothèque que soient posées ces questions comme celles auxquelles nous invite Véronique Ginouvès. Très tôt en effet dès les premières opérations de recueil du témoignage dans un cadre académique¹, c'est principalement **à Aix qu'ont émergé des interrogations de cette nature.**

Celles-ci étaient suscitées par **l'usage d'un matériau d'un genre nouveau : la parole des témoins et la mémoire mise en récit à l'oral.** A cette époque, la

collecte et la conservation des sources orales n'étaient pas légion. Faire appel à un témoin restait une démarche sur les marges et aux marges des disciplines académiques, pour la discipline historique particulièrement. Le témoignage était en effet délégitimé comme source² comme était délégitimé le recours au témoin, une démarche qui s'était pour se distinguer nommée « histoire orale³ ». Pour les chercheurs qui en faisaient leur miel, il était important de réfléchir aux usages, aux pratiques, aux méthodes de cette histoire orale revendiquée non pas contre l'écrit, mais en complément de ce dernier⁴.

En même temps que les programmes de recherche appuyés sur des collectes orales en fondaient la démarche, un lieu de conservation était prévu qui posait la spécificité de ce matériau. Il n'est guère étonnant de trouver cette **source « à côté » des autres**, majoritairement conservée dans des institutions – phonothèques, musées, bibliothèques – plutôt qu'au sein des Archives (départementales ou nationales), sauf exception. La force de la phonothèque d'Aix en Provence est d'avoir, d'abord modestement puis de manière structurée et dynamique, accompagné les recherches autour de l'oralité, permettant de poser régulièrement les questions d'ordre technique mais aussi juridique et déontologique et de les résoudre en partie.

Les années ont passé et pourtant... La source orale (qui a remplacé dans la terminologie et de manière réductrice l'histoire orale)⁵ continue effectivement à rester une **source secondaire**, et, pour la majorité des historiens français, entachée d'une subjectivité que paradoxalement on ne semble pas concéder de la même façon aux autres.

Il apparaît essentiel de reposer cet ensemble de questions dans un **contexte de modification radicale des modalités de collecte, de conservation et de diffusion**. Celle-ci est liée au **rôle du numérique et à la « mise en ligne » des informations**, possible et encouragée. Cette nouvelle donne procure des moyens inédits et génère de nouvelles responsabilités scientifiques, juridiques et déontologiques. Qui plus est, elle s'inscrit dans un contexte où le témoignage est particulièrement prégnant. S'il l'est moins dans les instances universitaires,

en revanche il l'est particulièrement dans les secteurs associatifs qui engagent des séries de collecte. Il l'est aussi dans les médias qui font la part belle à la parole des témoins à défaut de la prendre réellement en compte, mais qui ont construit un mode de témoigner. Ces questions se posent au chercheur comme à l'enseignant. En dirigeant des mémoires de master qui utilisent la source orale, il participe, à l'instar des étudiants, à la fabrication des sources par le biais de la collecte des récits de témoins, comme il le fait en tant que chercheur. Au-delà, c'est le devenir de ces matériaux qui est posé, leur usage dans un autre cadre et pour des projets distincts de celui de la collecte initiale. Or actuellement, la mise en ligne rapide et directe des témoignages devient un principe, aussi bien de la part des institutions de conservation que des financeurs, au prétexte légitime et prometteur d'ouverture des archives au public, d'accessibilité des documents par l'avancée technologique. Cela rend d'autant plus prégnante une réflexion sur les droits afférant aux usages élargis et médiatisés de ces témoignages, collectés dans le cadre de la recherche.

A la demande de Véronique Ginouvès, je vous propose la **réflexion d'une historienne sur les récits oraux**, leur usage comme source directe ou quand ces derniers ont endossé le statut d'archives. Celle-ci sera basée en large partie sur une longue expérience de collecte et de pratique de ces récits, qu'ils soient oraux ou fixés sur la forme audio-visuelle. C'est aussi le propos d'une enseignante qui apprend à des étudiants de licence et de master à collecter de manière rigoureuse et réfléchie le témoignage et la mémoire de témoins pour leur recherche et à les analyser. Une réflexion qui, dans le temps imparti, ne pourra rester que générale et pour bien d'entre vous, somme tout banale.

Un matériau irremplaçable, resté aux marges de la recherche historique

Sans parler des critiques envers l'histoire orale, **la source orale elle-même reste suspecte pour un usage scientifique** ; en histoire on continue à lui réserver le rôle d'ersatz, à l'utiliser quand on ne peut faire autrement ou la considérer

comme le moyen d'illustrer le vécu⁶. Cette méfiance est assortie de critiques de deux sortes :

- Sur le fond d'abord. On ne manquait et on ne manque toujours pas de souligner le **caractère subjectif du récit oral** : un récit sujet aux déformations, soit pour mythifier, soit pour amplifier, soit pour atténuer ; un récit susceptible d'erreurs, d'occultations et enclin aux oublis ; un récit marqué par ce que l'on nomme le handicap de l'a posteriori, c'est à dire que les témoins racontent avec un décalage temporel les événements ou les éléments dont ils parlent, ce qui, aux yeux des contempteurs, ne peut que générer des erreurs sans parler des déformations liées aux récits successifs. Bref, toutes ces conditions sont opposées à celles des archives écrites, qui elles ne seraient pas entachées de la même subjectivité, qui sont censées plus fiables car fixées à un moment donné et dans un cadre précis.

C'est pourtant faire bien peu cas de la nature même de ces archives et des conditions de leur production. Celles-ci répondent également à des objectifs, sont produites dans un contexte particulier, dans un cadre réglementaire et normé quand il est administratif ou particulier pour les archives privées. Reflet des cadres de leur élaboration et des directives qui les sous-tendent, elles sont également imprégnées de subjectivité. Il suffirait de prendre quelques exemples, y compris avec des catégories d'archives pensées et réputées objectives ; cela va des archives de l'état civil aux recensements, des archives notariés aux enquêtes des corps de l'administration départementale ou nationale. Ces exemples, à condition de pouvoir les détailler, montrent combien à travers la manière de rendre compte des différents actes de la vie sociale on peut saisir la construction d'une normalité et surtout le point de vue des élites, quelles qu'elles soient.

Insister sur la seule subjectivité des sources orales, sur la déformation et la reconstruction intrinsèques des faits qu'elles génèrent, c'est les considérer uniquement dans leur apport factuel et non dans ce qui les

rend irremplaçables : le récit sur le passé, les représentations que les témoins donnent de ce passé, de leurs actes et la compréhension qu'ils en ont ou qu'ils en donnent, de ces actes qu'ils ont vécus, dont ils se souviennent ou qu'ils auraient aimé vivre, comme le dit si bien Anne Roche. On dépasse largement le seul vécu, les seuls éléments factuels pour aborder les analyses et la conception du temps, de la société, des valeurs que les témoins donnent, acceptent ou veulent transmettre. Ils permettent d'expliquer en partie les comportements, les actes et les manières de penser des témoins, en fonction des groupes sociaux, culturels, idéologiques, ... auxquels ils se réfèrent, en fonction du contexte dans lequel ils témoignent directement ou indirectement, quand il s'agit de témoins indirects ou de descendants des acteurs concernés.

- Sur la forme ensuite. Une des critiques majeures est celle de leur réalisation. En règle générale, **on souligne que les sources orales sont construites par le chercheur pour sa propre recherche et qu'elles sont inutilisables pour d'autres usages que ceux du chercheur lui-même.**

C'est notamment un des arguments qui a été développé pendant quelques années par les conservateurs du Musée Dauphinois pour expliquer leur réticence à relancer la phonothèque existante, à l'améliorer et la moderniser, en reconsidérant sa place au sein du musée et surtout en direction des chercheurs. L'argument, étayé par la pratique, repose sur le fait que des centaines d'heures d'entretiens sont conservées sans que personne ne revienne ensuite travailler avec et sur ces récits enregistrés. Nous allons revenir sur ce point pour montrer que cet argument peut être facilement discuté.

Pour rester dans le registre formel, un autre aspect majeur renvoie à la **technique**. La qualité du support et les mutations technologiques compliquent la conservation individuelle et collective de ces sources. Si le transfert des données n'est pas effectué, à terme ces sources peuvent devenir muettes, en l'absence de matériel pour les lire, avec la disparition des appareils qui ont été utilisés pour les collectes. Cette gestion des transferts n'est pas seulement technique ; elle génère un coût, une

donnée non négligeable dans les choix des politiques culturelles, notamment pour les phonothèques. Dans ce domaine effectivement cet aspect les distingue des archives papier classiques et notamment des archives administratives.

Des archives comme les autres

Pourtant, malgré les réticences de toute nature à l'endroit des sources orales, on ne peut que souligner la proximité de celles-ci avec les autres catégories.

Non seulement elles sont des sources mais elles deviennent des archives comme les autres. Un chercheur travaille certes généralement sur les corpus d'entretiens qu'il a réalisés pour son projet ; il peut retravailler quelques années après sur ces mêmes corpus en les réinterrogeant différemment, comme il peut travailler sur des collectes effectuées par d'autres, à l'instar de n'importe quel fond d'archives classiques.

La première banalité à rappeler, c'est que **ces archives donnent accès à des témoignages et à la parole de témoins qui ne pourraient plus être enregistrés en raison soit de leur disparition, soit parce que ces derniers ne témoigneront plus de la même manière.** L'évolution ou la modification du récit d'un même témoin, enregistré à plusieurs mois ou années d'intervalle, est d'ailleurs une des critiques les plus fréquentes. On insiste sur la fragilité du témoignage, son manque de rigueur, et l'impossibilité de lui accorder une crédibilité scientifique. Cette manière de délégitimer les archives orales et à travers elles le recours au témoin⁷, accompagne la mise en valeur des archives écrites jugées fiables car fixées définitivement à une date donnée et donc non susceptibles d'être transformées. C'est faire peu de cas de l'importance de la construction du récit, de l'évolution de la mémoire en fonction du contexte d'énonciation et de production et de l'intérêt majeur de ces nuances ou de ces versions pour l'analyse des phénomènes mémoriels.

Or, il est tout à fait loisible voire même passionnant de **questionner les mêmes archives à partir d'interrogations nouvelles**, de les utiliser comme matériau

pour construire de nouveaux objets, investiguer des sujets neufs et lancer des problématiques inédites. Cette possibilité tient à la **richesse intrinsèque des témoignages et de la mémoire orale, pour peu que la collecte ait été faite dans de réelles conditions de qualité scientifique, méthodologique et technique**. Cela renvoie à la complexité du récit et aux niveaux variés de lecture que l'on peut en faire. En effet, lorsque l'on réalise des entretiens, surtout si l'on n'est pas un enquêteur trop directif et trop centré sur son seul sujet, on obtient des récits qui vont bien au-delà des seules thématiques attendues ou retenues, des seuls éléments que l'on cherche *a priori*. La richesse du récit suscite de nouvelles interrogations, de nouvelles entrées et d'ailleurs, on peut rarement aborder l'ensemble de la matière fournie lors d'une première recherche.

Ainsi lorsqu'à la fin des années 80 je réalisais ma thèse sur l'histoire et la mémoire des migrations des habitants du Queyras, j'avais ciblé des parcours de vie en même temps que je reconstituais, avec des archives familiales et publiques, des prosopographies d'acteurs pour comprendre la réalité des phénomènes migratoires et la manière dont ceux-ci s'inséraient dans les économies familiales et collectives. Les récits de ces migrants ou la transmission par leur descendants des parcours familiaux, envisageant les expériences migratoires de manière globale et complète, alliant narration, explications, ressenti, vécu et représentations, allaient bien au delà du sujet. Ils permettaient d'envisager ces migrations comme un phénomène pleinement constitutif des sociétés de montagne. Au-delà, d'autres motifs et d'autres éléments émergeaient qui n'entraient pas directement dans le sujet. Mis de côté, je les ai retrouvés lorsque j'ai entamé des travaux sur l'histoire sociale et la mémoire des risques dits naturels en montagne, quelques dix années après ou, plus récemment encore, pour mes recherches sur les parcs et les espaces protégés ainsi que sur le tourisme dans les Alpes.

De même le fait d'avoir recueilli des récits complets, à la fois factuels et interprétatifs, envisageant le parcours individuel ou familial – et plus largement villageois – d'un migrant, des origines de son départ jusqu'au retour, temporaire ou définitif, a fourni les bases pour une nouvelle approche sur les thématiques

migratoires, peu traitée jusqu'à présent : les phénomènes du retour⁸. Que ces récits soient le plus souvent tenus non par des acteurs directs mais par des descendants – notamment pour la partie des Queyrassins partis en Amérique latine au cours du 19^{ème} siècle – est une richesse. Elle pose l'importance de la transmission, la force de la mémoire familiale mais plus encore territoriale et permet une entrée pour comprendre les catégories sociales et identitaires au sein d'un territoire¹⁰.

Très fréquemment les entretiens ouvrent à d'autres sujets non prévus et apparemment éloignés du thème initial. C'est surtout vrai lorsque le témoin utilise l'entretien pour aborder un sujet qui lui tient à cœur alors qu'il a accepté de témoigner sur un autre. Cette expérience m'est arrivée de manière particulièrement prononcée lors d'une campagne de collecte auprès d'anciens du STO, une collecte réalisée dans le cadre d'un programme européen, qui devait suivre des modalités précises en termes de questions et de thèmes à aborder. Ce témoin-là était le grand-père d'une de mes étudiantes qui avait accepté de parler et même d'être filmé en raison de cette proximité. Agriculteur à la retraite dans un village de la haute Ardèche, il a profité des deux heures qu'a duré l'entretien pour délivrer un magnifique témoignage sur... la vie rurale, plus exactement la fin de la vie rurale traditionnelle. Les passages qui concernent directement l'expérience du STO ne représentent qu'environ une trentaine de minutes, et souvent en réponse à des questions posées alors que le récit sur le monde rural et paysan lui est fluide, à la manière d'un long conte que rapporterait « le dernier des manants⁹ ». Un témoignage d'une grande richesse, à réinterroger très finement dans l'optique d'une étude sur le monde rural bien sûr, sur le monde paysan des années cinquante mais plus largement sur l'ensemble du siècle. Si le STO n'est pas le sujet majeur, alors qu'il en était la finalité, il n'est pas absent. Au contraire, c'est par une analyse fine de ce monde rural qui surgit des paroles de Monsieur Foriel, que l'on peut mieux comprendre les mentalités, les états d'esprit, les acceptations ou les refus, la manière dont ces témoins comprenaient le monde et le vivaient, des témoins dont la parole est rarement prise en compte, qui sont toujours vus à travers les archives

officielles qui parlent en leur nom. C'est en réécoutant Monsieur Foriel que la marque de la guerre de 1914 dans les familles paysannes s'est imposée de manière évidente, que la question des générations des pères partis en 1914 et des fils au STO, s'est aussi éclairée.

L'exemple de cette collecte sur le STO prouve si besoin est, que **l'on peut très bien utiliser les entretiens faits par d'autres**, à condition qu'ils aient été réalisés et conservés dans des conditions rigoureuses. J'ai pu ainsi bénéficier d'excellents témoignages que certains de mes étudiants avaient collectés quelques années auparavant, dans le cadre du module de formation à l'enquête orale que j'évoquais en commençant. L'écoute de ces témoignages, accompagnant le dossier qu'ils avaient à réaliser, m'a fait mesurer l'intérêt de cette mémoire pseudo honteuse, en tout cas peu valorisante et restée majoritairement silencieuse et proposer aux responsables du programme d'en collecter la mémoire. Certains de ces témoins n'ont plus voulu parler lorsque je les ai sollicités et ont présenté un mutisme sur le sujet qui pouvait être décourageant. Les entretiens déjà obtenus ont été alors précieux pour disposer d'un matériau de choix et surtout autoriser des premières analyses, indispensables pour une participation efficace et affinée au projet.

Prenons un autre exemple, issu également de ma participation à un programme européen. Au début des années 2000, j'ai dirigé la collecte d'une série d'entretiens auprès d'anciens déportés français du camp de Mauthausen et fait travailler quatre de mes doctorantes ou étudiantes avancées. En 2008, G. Botz, le responsable général du projet, a demandé à aux responsables de chacun des pays de reprendre les entretiens pour une analyse comparative. J'ai donc relu et réécouté les entretiens réalisés par d'autres et les ai analysés à quelques années d'intervalle. Non seulement certains témoins ont disparu, mais leur parole donnée au début des années 2000 est différente de ce qu'ils ont pu dire ou rapporter quelques années avant (pour ceux que j'avais déjà interviewés). **Reflet du contexte mémoriel autour de la déportation et du contexte global**, elle tient compte pour ces hommes et ces femmes, souvent dans les dernières années de leur vie, de ce qui leur semble à ce moment là le plus important de

transmettre. Ils peuvent aussi dire des choses qui n'étaient pas audibles auparavant (sur les Kapos, sur les relations sexuelles au sein des camps...). De mon côté, l'analyse et les éléments que je pouvais faire ressortir sont marqués par le contexte plus récent et les thématiques mémorielles à l'œuvre à la fin des années 2000. **Le travail sur ces archives orales, avec des questionnements nouveaux est non seulement possible mais riche.** Si elle reste encore peu fréquente en France, cette pratique est largement appliquée par nos collègues à l'étranger pour un ensemble de sujets qui n'appartiennent pas au seul cadre des collectes internationales autour de la déportation et de la Shoah.

Insister sur le statut d'archives accordé aux sources orales est important pour les historiens. On le sait, leur travail consiste à questionner les sources déjà utilisées par d'autres, à reformuler des interrogations en fonction d'un contexte épistémologique, des thématiques en cours (pour ne pas dire à la mode), du temps et au final, du contexte global dans lequel le sujet est envisagé. Bien entendu cela impose des conditions de conservation et d'identification contextualisée de ces témoignages pour leur permettre d'acquérir le statut d'archives orales, qui restent, pour un certain nombre de recherche et à côté des archives écrites, des documents iconographiques ou d'autres catégories de sources matérielles et immatérielles, irremplaçables.

Des archives spécifiques

Si je me suis attachée à montrer la parenté des archives orales avec les autres, il reste fondamental, pour la clarté et la rigueur du travail, de rappeler qu'elles présentent un certain nombre de spécificités. Sans être trop longue, je me contenterai de lister quelques points dont il sera intéressant de discuter au vu des expériences des uns et des autres.

Je l'ai dit, **on ne refait jamais deux fois la même enquête.** On ne sollicite pas un témoin pour lui demander de répéter ce qu'il a dit quelques heures, quelques jours auparavant, si par malchance ou maladresse on a raté son entretien du seul point de vue technique. Si l'on revient c'est pour compléter, élargir, préciser

des thèmes ou des points effleurés dans l'entretien précédent. Le temps de latence entre deux rencontres est aussi variable en fonction des motifs de la nouvelle entrevue. S'il s'agit du retour sur le même sujet, qui ne s'inscrit pas dans la continuité du précédent entretien, il faut un temps certain avant que le témoin accepte à nouveau de parler et qu'il puisse le faire de manière intéressante. C'est un temps différent de celui nécessaire avant la première prise de parole, surtout lorsqu'il s'agit d'événements dramatiques. Mais encore une fois et malgré les apparences, aucun témoignage n'est anodin, aucune parole accordée ne laisse le témoin indemne.

Là est d'ailleurs la principale spécificité de l'archive orale. A la différence des archives classiques écrites, travailler avec des témoins met en relation directe l'enquêteur avec des hommes et des femmes qui demandent, à juste titre, des **comptes sur l'usage de leur parole**. Très souvent, et cette expérience nous l'avons tous partagée, le témoin n'accepte pas le récit de l'historien ou de l'anthropologue parce qu'il ne s'y retrouve pas. Une réalité normale qui tient au statut du récit historien : un récit qui est d'une autre nature que celui du témoin, un récit qui croise, s'emboîte, se nourrit de celui du témoin et le complète mais s'inscrit dans une autre logique, puisque l'historien n'est en rien son rédacteur ou son porte-parole. Le témoin peut parfois – heureusement de manière très rare – avoir la tentation de demander la destruction ou la transformation de son témoignage, amenant à un vrai débat juridique et déontologique.

La seconde spécificité tient dans la **responsabilité de l'historien et plus largement du chercheur** dans la qualité du récit obtenu, comme du corpus qu'il constitue pour sa recherche puisqu'**il co-construit le récit oral**. C'est la grande différence avec les autres catégories d'archives qui existent indépendamment et préalablement à toute recherche. Toutes ces archives-là en effet ne sont pas élaborées par et pour le chercheur. C'est lui qui leur donne ce statut par l'usage qu'il en fait. En revanche, lorsque les sources orales ont pris le statut d'archives sonores, elles rejoignent alors dans la catégorie générale.

Ces remarques pointent d'autant plus la nécessité d'une **conservation éclairée**,

rigoureuse et rationnelle qui permette de garder ce matériau dans des conditions techniques, scientifiques et juridiques satisfaisantes. Comme le pratiquent la phonothèque de la MMSH ou celle de la BNF, ou à l'étranger le centre de Luddenscheid¹⁰, chaque entretien est accompagné de fiches qui permettent d'identifier le témoin : celles-ci renferment des renseignements classiques (nom et identité, âge, origine, métier...) mais également des indications qui le situent et situent sa compétence vis-à-vis du sujet (position, implication, acteur, transmetteur, adhésion...) ; bref tout ce qui lui attribue le statut d'auteur, à partir duquel on pourra analyser ses dires, la manière de le dire, son point de vue... Ajoutons les indications afférant à l'enquêteur dans son rapport au témoin et à l'enquête (ses motivations, sa manière de conduire l'entretien), ainsi que sur l'enquête elle-même : lieu, date, conditions. Autant d'éléments qui sont bien sûr parfaitement connus des responsables de phonothèques qui ont produit des fiches normalisées aux caractéristiques proches, selon les institutions et les pays¹¹.

Dans un certain nombre de collectes, en sus de la parole enregistrée, des photographies, des carnets personnels, de la correspondance abondent le récit. Autant de formes de mémoire qui nourrissent et éclairent les témoignages, confirment ou infirment ce que la parole évoque ou suggère, en même temps qu'ils sont un support de la mémoire individuelle comme collective. En retour, les témoignages expliquent, décrivent, décodent ou identifient certains documents qui resteraient muets et incompréhensibles sans l'éclairage apporté par le témoin.

On le comprend, on dépasse le simple cadre de la conservation des entretiens pour se situer dans celle des normes et de la normalisation de la conservation des documents sonores et audio-visuels. Est-il nécessaire d'en avoir une telle normalisation et cette dernière doit-elle se faire au niveau national ou doit-elle sortir du seul cadre national ?

En même temps, est-ce le rôle d'une phonothèque de garder tous ces éléments annexes de la parole, dont la conservation demande d'autres compétences,

d'autres moyens, matériels comme humains ? La question est moins simple qu'il n'y paraît et ne peut se trancher rapidement, sans parler des coûts pour toutes ces opérations de conservation et de mise à disposition au public et à quel public ?

Des archives à exploiter : à quel prix ?

Je l'ai dit, les évolutions techniques actuelles ont particulièrement changé la donne. En simplifiant l'accessibilité et en permettant de le faire à distance, en ouvrant et en favorisant, grâce aux outils techniques de mise en ligne, l'accès au contenu des entretiens, **les conditions actuelles bouleversent la donne et les cadres classiques de la conservation et surtout de la diffusion.**

Ajoutons une donnée qui n'est pas mineure, le **financement des structures de conservation**¹². Selon les modes actuelles, la diffusion large, rapide et entière semble être devenue un nouveau credo. Ce dernier est porté par les institutions qui financent, pour des raisons qui ressortent plus de la visibilité que de l'aide à la recherche. Si l'ouverture et l'accès facilité sont avantageux, séduisants, très importants pour la recherche et sa dynamique, et surtout semblent inexorables dans le contexte culturel actuel, il reste qu'il est essentiel de reposer un certain nombre de questions de fond, compte tenu de la nature même de cette archive. Au risque complètement assumé de passer pour une conservatrice passéiste, **revenir sur les enjeux méthodologiques, déontologiques en sus des aspects scientifiques me semble fondamental.** Cela l'est d'autant plus que l'on se trouve dans une configuration qui incite très fortement à la diffusion, parfois en dehors même des règles juridiques de base, même si ces dernières ont évolué.

Le témoin, on le sait, maîtrise toujours son récit, ce qu'il dit, ce qu'il ne dit pas, ce qu'il veut bien dire et surtout la formulation qu'il utilise pour ce faire. Cependant, la source obtenue est un discours dont il faut, pour le saisir, pour l'analyser sans faire de contresens ou pire, participer aux déformations du contenu, disposer de l'ensemble de l'entretien, des conditions de sa réalisation ainsi que des éléments majeurs sur le témoin et l'enquêteur. C'est à ce prix que l'on peut

conduire un vrai travail scientifique dans le respect du témoin, y compris sur des sujets compliqués ou ambigus. Le travail de montage qui est une première analyse ou celui de sélection arbitraire et rapide, quand les choses ne sont pas faites avec le sérieux et la méthode qui s'imposent, peut participer à la stigmatisation du témoin, en fonction de motifs idéologiques, culturels ou sociaux. Ainsi le témoin peut se trouver piégé par des utilisateurs indéclicats qui n'auraient pas pris en compte l'ensemble des éléments et se seraient contentés de la facilité apparente donnée par un accès large. L'enquêteur qui n'est pas dans ce cas l'utilisateur est lui aussi piégé dans la relation de confiance qu'il a pu établir avec son témoin et voir son travail bloqué par des pratiques empreintes de légèreté. Déjà que lorsque toutes les précautions sont prises, on n'échappe pas à l'incompréhension de certains témoins vis-à-vis des analyses proposées, avec des déceptions voire des blessures bien involontaires et pas toujours perçues.

Je pense notamment à un exemple récent, tiré une fois encore de la collecte autour de STO. Un témoin qui avait été envoyé dans un camp de travail à côté des camps d'Auschwitz, évoque dans son récit « les rayés », décrit la construction des camps aux quels certains d'entre eux ont participé de manière surprenante : « des petites tours crénelées » pour évoquer les miradors, l'inauguration d'un camp avec force consommation d'alcool, etc. Une audition rapide pourrait positionner ce témoin de manière très négative¹³ En extrayant et en mettant en exergue ces seuls propos, on pourrait aller jusqu'à le faire accuser d'attitudes graves pouvant aller jusqu'à de l'antisémitisme, ce qu'une analyse minutieuse et recontextualisée de l'ensemble son témoignage contredirait.

Cet exemple me permet d'insister le côté fondamental des lieux de conservation qui ont une ligne de communication et de diffusion au public large, modérée. Le terme de modéré renvoie à celui de modérateur dans les débats, c'est à dire celui qui gère la parole, en fonction des objectifs et du sujet du débat pour que celui-ci soit le plus constructif. C'est la position de la phonothèque d'Aix : mettre en ligne des extraits, permettant de mesurer la qualité et l'intérêt

de témoignage, d'inciter le chercheur à venir retravailler sur des collectes mais dans les **conditions de protection et du témoin et de la collecte sans oublier la déontologie attendue de tout chercheur.**

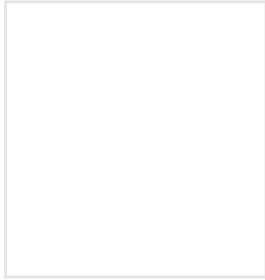
Il n'est pas facile de tenir ces positions équilibrées entre le fait de garder à l'abri « des trésors » que personne ne vient plus consulter et la mise en ligne complète et immédiate ou quasi des témoignages, ou même des extraits, tout en facilitant la recherche. La question de la valorisation différente de celle de la restitution, se pose de plus en plus aux institutions de conservation. Elle est théoriquement aisée. Elle l'est moins dans l'application, en raison des nombreux enjeux qui l'entourent. On retrouve le caractère spécifique de ces archives qui, par bien des aspects, rejoignent des archives privées et intimes comme les correspondances. S'il est loisible et passionnant de travailler sur des « archives du hors privé »¹⁴, cela devient plus compliqué dès lors que les papiers sont récents. C'est le même contrat moral et implicite qui relie le plus souvent l'enquêteur à son témoin avec des positions là aussi délicates.

Il faut bien réfléchir à tous ces éléments car d'ici quelques années, le risque est réel de se trouver en tant que chercheur confronté à une difficulté, liée à la prise de conscience par les témoins ou leurs descendants des effets potentiels des mises en ligne ou de la mise à disposition de la parole privée à un large public : celle d'avoir des refus plus nombreux ou pire, des discours lénifiants ou formalisés de protection. A l'heure actuelle, ce processus est moins associé aux phonothèques qu'au rôle des médias. Ces derniers ne s'embarrassent pas toujours de précautions, entraînant chez les témoins le sentiment d'avoir été piégés.

Au final, et c'est là le prix de travailler sur des sources orales et avec des témoins, mais c'est ce qui lui donne son caractère passionnant, c'est que **nous travaillons sur et avec de l'humain, cette « chair fraîche » chère à M. Bloch** vis-à-vis de laquelle note modeste de chercheur doit être entière. Je l'ai dit, aucun témoignage, aucun sujet n'est anodin ; en tout cas, il ne l'est jamais pour celui qui le confie. Il faut savoir reconnaître ce don par le respect du contre don.

Crédits photographiques : Affiches, hiver 2010, V. Ginouvès.

1. À la fin des années 1970 [↔]
2. Il suffit de rappeler la diatribe d'un P. Goubert, un historien majeur de l'époque devant le congrès de l'APHG en 1978 [↔]
3. Si en France, cette expression n'a jamais été réellement acceptée dans les cercles historiens académiques, c'est pourtant celle qui relie tous les chercheurs en sciences humaines qui travaille sur le récit oral et la mémoire collectée à l'oral au niveau international dont l'Association internationale d'histoire orale en est la fédération principale. [↔]
4. Voir un ouvrage qui a joué un rôle essentiel pour l'apprentissage et l'esprit des collectes menées autour de ce qui deviendra la phonothèque et la MMSH : *Tradition orale et identité culturelle*. [↔]
5. Notamment depuis la table ronde de l'IHTP en 1992, *La bouche de la vérité*, qui a entériné l'évolution déjà à l'œuvre depuis la fin des années 1980 [↔]
6. Un peu comme la photographie est le plus souvent utilisée comme une illustration et non comme une source à part entière. [↔]
7. Je renvoie à l'exemple presque caricatural de la « mise en examen » des époux Aubrac lors de la table ronde organisée par Libération et dont Laurent Douzou a analysé les ressorts dans son ouvrage, *La résistance, une histoire périlleuse*. [↔]
8. Voir en particulier les deux séminaires organisés en partenariat avec le Labisalp, l'un à Grenoble et l'autre à Mendrisio, et qui a donné lieu à une première publication : *les migrations de retour* [↔]
9. C'est ainsi que le témoin s'est défini. [↔]
10. Pour ne prendre que cet exemple mais on pourrait aussi indiquer d'autres cas. [↔]
11. Voir la fin du texte [↔]
12. Elle pèse d'ailleurs de la même manière pour les archives «classiques », notamment pour les conservateurs des archives départementales notamment. [↔]
13. Notamment une écoute directe à partir d'internet, ce qu'a fait la Fondation en dehors des engagements qu'elle avait pris, qui étaient : mise à la disposition des chercheurs dans les locaux de la Fondation. [↔]
14. Pour reprendre le titre d'un ANR principalement d'historiens modernistes sur le sujet. [↔]



Rédacteur

More Posts